Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260610-DB_2026_05_12-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P[illegible]
Extrait du registre des délibérations du [illegible] Conseil Municipal

Date de la convocation : 29 mail 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine.

Absents représentés :
Mme Karine HALNA donne pouvoir à Yveline BODIN
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Alain MOBUCHON
Mme Caroline SIMON donne pouvoir à Christine DEDENON
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Benjamin DREUMONT
Mme Armelle BRIAND donne pouvoir à Henri d'HERBECOURT
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à Elodie BAZIN
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 14 **Représentés** : 9 **Votants** : 23

M. BARBEY-CHARIOU Erwan a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 05/06/2026-12

Subvention 2026 complémentaire ARPEGE DES ARTS

Dans le cadre du programme d'une manifestation organisée par l'association ARPEGE DES ARTS, un salon du livre féminin est prévu le 18 octobre 2026 au Centre des Congrès de Saint-Quay-Portrieux.

Cette animation est organisée par la Ville de Saint-Quay-Portrieux, en partenariat avec l'association ARPEGE DES ARTS. Demande aide supplémentaire destinée aux frais de repas, déplacements et intervenants.

Il est envisagé d'accorder une subvention complémentaire à l'association « ARPEGE DES ARTS » d'un montant de 2 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'accorder à l'association « ARPEGE DES ARTS» une subvention complémentaire d'un montant de 2 500 €.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)